

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n°DC2018/43

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 73

Votants : 83 (dont 10 pouvoirs)

POUR : 82 (98.79%)

CONTRE : 01 (1.21%)

ABSTENTION :

Le dix-huit juin deux mille dix-huit à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 08/06/2018

M. Raoul MAS est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes BAUDART M., BEGNY A., FABRITIUS B., FOURCART MH., GERARD B., LENFANT M., LESUEUR P., MELIN P., MERCIER A., NOIRANT L., PIEROT C., RAULIN S., ROGER M., SEMBENI A., THOMAS A., et MM ADAM C., BARRE R., BESANCON T., BIENVENU B., BOIZET G., BOUILLON D., BOUILLON J., BOUILLON M., BROYER J., CANIVENQ R., CANNAUX F., CARPENTIER D., COLSON D., CORNEILLE JP., DEBOURCES C., DEFORGE P., DEGLAIRE G., DEMISSY P. ; DUGARD Y., ETIENNE P., FERON P., GIRONDELLOT B., GODART O., GOMEZ JB., GROSSELIN J., JUILLET B., LAHOTTE H., LAMY D., LANTENOIS J., LAURENT CHAUVET P., LESOILLE P., MALVAUX A., MANCEAUX C., MAS R., MASSON JP., MEENS F., MEIS M., MENDES M., MIELCAREK C., MOUTON F., NIZET D., NIZET J., OUDIN D., OUDIN H., PAYEN G., PHILIPPE R., PIC JY., QUEVAL G., RACOUR P., RENARD D., RICHELET JP., ROBIN D., SIGNORET F., SIMON S., SINGLIT B., THIERION V., THOREL D., VAIRY L.

Représentés : Mmes JACQUET G. donne pouvoir à M. LAMY D., LEFORT S. donne pouvoir à Mme SEMBENI A., PAYEN F. donne pouvoir à M. DUGARD Y. et MM ADIN M. donne pouvoir à M. BOUILLON D., BEBIN P. donne pouvoir à M. SINGLIT B., BOXEBELD P. donne pouvoir à M. DEFORGE P., BROUILLON P. donne pouvoir à M. MEIS M., HUREAU B. donne pouvoir à Mme PIEROT C., PIERSON F. donne pouvoir à M. CANNAUX F., RAUSSIN B. donne pouvoir à M. SIGNORET F.

OBJET : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET TRAME VERTE ET BLEUE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise et notamment la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement et de l'agriculture » ;

Considérant que la Région Grand Est, l'État et les Agences de l'Eau ont souhaité mettre en commun leurs moyens financiers pour optimiser la mise en œuvre d'actions en faveur de la Trame Verte et Bleue et de la biodiversité sur le territoire régional ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Agriculture, Environnement, Eolien, Déchets ménagers lors de sa séance du 18 avril 2018 ;

Vu l'avis favorable remis par le Bureau lors de sa séance du 6 juin 2018 ;

Entendu la présentation du projet, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE de :

- VALIDER le dossier de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Trame Verte et Bleue mis en place par la Région Grand Est et les partenaires de l'AMI cités précédemment
- VALIDER le plan de financement prévisionnel figurant ci-après :

...

MESURE	MONTANT	PARTENAIRES	PARTICULIERS	COMMUNES	2C2A
1. PLANTATION	55 000 €	44 000 €	6 000 €	5 000 €	
2. AMENAG. FAUNE	10 000 €	8 000 €	2 000 €		
3. FORMATION ET ACCOMP.	8 000 €	6 400 €	300 €		1 300 €
4. ANIMATIONS SCOLAIRES	40 000 €	32 000 €			8 000 €
5. VALORISATION PEDAGOGIQUE	15 000 €	12 000 €			3 000 €
6. COORDINATION	65 000 €	52 000 €			13 000 €
	193 000 €	154 400 €	8 300 €	5 000 €	25 300 €

- D'AUTORISER le Président à solliciter toute demande de subvention auprès des partenaires de l'AMI Trame Verte et Bleue pour le financement de l'opération
- D'AUTORISER le Président à signer tous les actes à intervenir

Le Président,



Francis SIGNORET